

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 16 juillet 2018

N°142/07/2018 : CONTRAT "GRANDS SITES OCCITANIE" - APPROBATION ET SIGNATURE DU CONTRAT REGIONAL

L'an deux mille dix-huit, le lundi 16 juillet à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 juillet 2018.

Etaient présents : 32

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Thierry DEVILLE, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Rodolphe PORTOLES, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 10

Mesdames, Messieurs Sophie LARAN à Pierre Antoine LEVI, Laurence PAGES à Marie-Claude BERLY, Alain CRIVELLA à Brigitte BAREGES, Maxime BERAUDO à Philippe FRANCOIS, Danielle AMOUROUX à Nicole ROUSSEL, Angèle LOUCHART à Véronique LAGARRIGUE, Jean Luc BUDOIA à Clarisse HEULLAND, Jeannine MEIGNAN à Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

Absents : 3

Mesdames, Messieurs Jean GARROCCQ, Arnaud GUITARD, Carole DUNET-SCHUMANN

**Madame Monique VALAT donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

La Région Occitanie a lancé au cours du mois de juillet 2017 un appel à projets visant à l'obtention du nouveau label touristique « Grand Site Occitanie ».

Etant déjà détenteurs du label « Grand Site Midi-Pyrénées », le Grand Montauban et la Ville de Montauban, avec le concours de l'Office de Tourisme du Grand Montauban, ont donc naturellement présenté leur candidature en septembre 2017.

Cette candidature a été retenue par le Conseil Régional en séance du 15 décembre 2017.

Aujourd'hui, ce sont près de quarante sites qui ont obtenu ce label dont quatre sites en Tarn-et-Garonne (« Montauban », « Moissac », « Cordes-sur-Ciel et les Cités médiévales » incluant Bruniquel, « Bastides et Gorges de l'Aveyron » incluant Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val).

Après sélection de la candidature, la prochaine étape est la signature du contrat régional.

Ce contrat fait état de la stratégie touristique et culturelle du territoire pour ces prochaines années et reprend l'ensemble des actions de valorisation du patrimoine qui passeront par :

- le renforcement de la stratégie touristique afin de conforter Montauban en tant que site de destination ;
- des travaux d'aménagement urbain et de restauration du patrimoine culturel, architectural et naturel ;
- une programmation culturelle et une politique touristique innovantes, adaptées à tout public notamment en s'appuyant sur de nouvelles offres numériques ;
- la mise en place de partenariats avec les autres territoires du département...

Au-delà du cœur emblématique correspondant au centre historique de Montauban, les nouveaux Grands Sites Occitanie doivent inclure dans leur périmètre une zone d'influence élargie afin que ce label puisse contribuer au développement et au rayonnement de l'ensemble des territoires de la Région.

Montauban et son agglomération se sont donc notamment rapprochés de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne afin de l'intégrer dans leur zone d'influence et ainsi mettre en place des politiques touristiques communes. Ce partenariat se traduira dès lors par leur cosignature du contrat Grand Site.

Les différentes actions qui seront mises en œuvre seront susceptibles de bénéficier de financements de la part de la Région Occitanie ainsi que du Département de Tarn-et-Garonne (dans le cadre des dotations territoriales et des enveloppes actuelles), ce dernier étant donc également signataire de ce contrat.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver le projet de contrat joint en annexe,
- autoriser Madame le Maire à signer le contrat avec ses partenaires.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

19 JUIL. 2018

De sa publication et/ou notification le :

19 JUIL. 2018

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 17 juillet 2018

Maire,

Brigitte BAREGES

